

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de

SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par le soussigné, directeur général de la susdite municipalité

QUE :-

Les membres du conseil, lors de la séance ordinaire tenue le 4 septembre 2019 à 20 h 00 au 2815, avenue Royale, annonce qu'un avis de motion a été donné avec dépôt du projet de règlement n° 19-325 « Règlement modifiant le règlement 10-222 « Règlement concernant la rémunération des élus ».

Le projet de règlement a été déposé le 4 septembre 2019. Conformément à la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q. c.T-11.00.1), cet avis public expose les principaux changements proposés :

Article 6 – Prise d'effet : Conformément à l'article 2, sixième alinéa de la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q. c.T-11.00.1) le présent règlement rétroagit au 1^{er} janvier 2019.

Article 7 – Traitement : À partir du 1^{er} janvier 2019, la rémunération de base annuelle du maire est fixée à treize mille quatre cent vingt-neuf dollars (13 429\$) et celle de chaque conseiller est fixée à quatre mille quatre cent soixante-douze dollars (4 472\$).

Le règlement sera adopté à la séance ordinaire du conseil municipal qui aura lieu le 2 octobre 2019 à la salle du conseil située au 2815 avenue Royale, Saint-Charles-de-Bellechasse.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du projet de règlement à l'Hôtel de Ville sur les heures de bureau.

DONNÉ à Saint-Charles-de-Bellechasse ce 5^e jour du mois de septembre deux mille dix-neuf.




.....
Jean-François Comeau, directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 20)

Je, soussigné, Jean-Francois Comeau, directeur général, résidant à Saint-Charles-de-Bellechasse, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 16 h 00 et 16 h 30, le 5^e jour du mois de septembre 2019, à chacun des endroits suivants, savoir : à l'église et à l'Hôtel de Ville.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce cinquième jour du mois de septembre deux mille dix-neuf.



.....

Jean-Francois Comeau, directeur général